

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2710

24 novembre 2007

SOMMAIRE

ALCEDA Life S.e.c.s.	130039	Objectif Patrimoine S.A.	130078
Anchor Holding S.A.	130071	Oceanus Investments Holding S.A.	130070
Aragorn Holding S.A.	130078	Paul Wagner et Fils S.A.	130069
Arcturus Investment Holding S.A.	130076	Pearfin S.A.	130052
Ariso Holding S.à r.l.	130035	Pentland Holding	130066
Aron Holding S.A.	130076	PYTHON Holding S.A.	130066
Astral Finance S.A.	130057	Quinlan Private Residential II Client Hol- dings S.à r.l.	130074
Audur Invest Holding S.A.	130078	Safrica S.A.	130036
Bear Stearn Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	130077	S.A. pour le transport de produits pétro- liers	130079
Berrak Holding S.A.	130069	Saxi Holding S.A.	130067
Betona Holding S.à r.l.	130061	SF (Lux) Sicav 1	130076
Brideshead Holding S.A.	130069	SF (Lux) SICAV 2	130075
Brun Holding S.A.	130077	Solum Parc Rischard S.A.	130061
Cemarlux S.A.	130071	Sorbus Holding S.A.	130067
Delek Luxembourg S.à r.l.	130072	Spiroux Lux S.A.	130052
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	130036	Storm Holding S.A.	130070
Eadred International S.A.	130034	Texaco Luxembourg S.à r.l.	130072
Eagle Investments Holdings S.A.	130070	Thewix Pharma S.A.	130071
Electricité Wagner S.A.	130068	Trans Europe Invest SA.	130073
Elisabeth Holding S.A.	130068	Triul S.A.	130074
Externe Holding S.A.	130079	Truth Pol Investments Sàrl	130045
First Data International Luxembourg S.à r.l.	130066	UBS Bond Fund Management Company S.A.	130060
Focused Sicav	130045	UBS Dynamic Floor Fund Management Company	130038
Garance S.A.	130077	UBS Islamic Fund Management Company S.A.	130060
Global Wood International Holding S.à r.l.	130072	UBS (Lux) Bond Sicav	130075
Henderson Horizon Fund	130073	UBS (Lux) Equity Sicav	130039
Iridium Holding S.à r.l.	130075	UBS (Lux) Exposure Sicav	130052
Jefferson Holding S.A.	130076	UBS (Lux) Sicav 1	130060
K13 Holding S.A.	130079	UBS (Lux) Sicav 2	130051
KSIN Luxembourg I, S.à r.l.	130074	Virgo Crest Holding S.A.	130068
Linacor Invest S.A.	130054	Web Brands S.C.A.	130067
Lux-Pharma Consulting S.à r.l.	130072	Westjet S.A.	130073
Nelco Holding S.à r.l.	130034		
Nic Kremer et Fils S. à r.l.	130036		

Eadred International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.250,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 67.130.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

Référence de publication: 2007129617/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09532. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Nelco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**Siège social: L-1750 Luxembourg, 27, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 127.883.

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric Pinel, architecte en intégration logicielle, né le 6 novembre 1968 à Maisons-Lafitte (France), demeurant à L-1750 Luxembourg, 27, avenue Victor Hugo;

2) Madame Anne Garfunkel, journaliste, née le 3 décembre 1968 à Bruxelles (Belgique), demeurant à B-1180 Bruxelles, 8/32 av Bourg. Jean Herinckx.

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société NELCO HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1353 du 4 juillet 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.883, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 27, avenue Victor Hugo.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

1) Modification de la gérance de la Société en supprimant le droit pour chaque classe de parts sociales de nommer un gérant;

2) Modification des statuts, des articles 9, 11.4, 11.7, 12, 13 et 18.3, aux fins de refléter la modification projetée;

3) Réduction du capital social d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à treize mille euros (13.000,- EUR) sans annulation de parts sociales mais par annulation de la valeur nominale des parts sociales et par remboursement du montant correspondant aux actionnaires;

4) Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts;

5) Divers.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le mode de gérance de la Société en supprimant le droit pour chaque classe de parts sociales de nommer un gérant.

Les statuts ne feront plus référence dès lors à un gérant A et un gérant B mais à un gérant ou à des gérants.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier les statuts de la Société dont les articles 9, 11.4, 11.7, 12, 13 et 18.3 comme suit:

« Art. 9. Gérance de la société.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est gérée par un seul gérant, il porte le titre de gérant, lorsqu'elle est gérée par plusieurs gérants, ces derniers forment le conseil de gérance, présidé par le président du conseil de gérance.

9.2 Le ou les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.»

« **11.4.** Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant.»

« **11.7.** Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le ou les gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le ou les gérants.»

« **Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature individuelle du gérant ou par la signature conjointe de deux gérants. La Société est encore engagée par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, lorsqu'elle est gérée par un tel conseil.»

« **Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

« **18.3.** Les pouvoirs du ou des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.»

Troisième résolution

Le capital social est réduit d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à treize mille euros (13.000,- EUR) sans annulation de parts sociales mais par annulation de la valeur nominale des parts sociales et par remboursement du montant correspondant aux actionnaires.

Cette réduction est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 5.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par six cent soixante (660) parts sociales nominative sans désignation de valeur nominale dont trois cent quatre-vingt-seize (396) parts sociales de classe A et deux cent soixante-quatre (264) parts sociales de classe B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente modification des statuts est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Pinel, A. Garfunkel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. LAC/2007/26742. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007128649/5770/83.

(070148866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Ariso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.657.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129704/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.102.300,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007129622/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09516. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Safrica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2007, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A. société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 ont été nommées administrateurs en remplacement de MM. Davide Enderlin, Guy Baumann et Jean Bodoni, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010. M. Davide Enderlin a démissionné également dans sa fonction de président et administrateur-délégué le 1^{er} octobre 2007.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour SAFRICA S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007129654/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Nic Kremer et Fils S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 132.906.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1. Herr Nicolas Kremer, Geschäftsmann, wohnhaft in L-9762 Lullange, Maison 37,
2. Herr Patrick Kremer, Arbeiter, wohnhaft in L-9762 Lullange, Maison 37.

Diese Kompartmenten, ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- der Vertrieb von Viehfutter sowie sonstigen Futtermitteln und allen sonstigen landwirtschaftlichen Produkten,
- der Vertrieb von landwirtschaftlichen und industriellen Hallen,
- der Vertrieb von Stallapparaturen und landwirtschaftlichen Maschinen, sowie von Ersatzteilen für die Landwirtschaft und die Industrie,
- der Viehhandel,
- der nationale und internationale Warentransport.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung NIC KREMER ET FILS S. à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Lullange.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125,-) EURO.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Nicolas Kremer, sechzig Anteile	60
2.- Herr Patrick Kremer, vierzig Anteile	40
Total: hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (€12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendsieben.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Mindstens Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Notar hat die Kompargenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendhundertfünfzig (€ 1.150,-) Euro abgeschätzt.

Erklärung

Zur Erhebung der Registriergebühren erklären die Parteien, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine voran-gehende Einladung zu verzichten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Patrick Kremer, vorgenannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-9762 Lullange, Maison 37.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Kremer, P. Kremer, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 25 octobre 2007, Relation: MER/2007/1518. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (gezeichnet): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 29. Oktober 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007129892/232/109.

(070150142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

UBS Dynamic Floor Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.182.

Résolution circulaire du 30 juillet 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 31 juillet 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 1^{er} août 2007:
- M. Robert Süttinger, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour UBS DYNAMIC FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129867/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

—
Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:
- M. Thomas Rose, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour UBS (LUX) EQUITY SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129866/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

ALCEDA Life S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 132.912.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) **ALCEDA DIRECTORS S. à r.l.**, a company incorporated under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg trade and company register, («the general partner»),

duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given on October 4, 2007.

2) **ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A.**, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, acting as management company of TEP BASICS FUND - ASSET MIX FUND, a fonds commun de placement, set up as a specialised investment fund pursuant to the Law dated 13 February 2007 on specialized investment funds, (the limited partner),

duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given on October 2, 2007.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of ALCEDA LIFE S.E.C.S.

Art. 2. The company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The company may further acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner life insurance policies. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at ten thousand Euro (EUR 10,000.-) consisting of one (1) class A share with a par value of one Euro (EUR 1.-) and nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999) class B shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The company will recognize only one single holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the company.

Art. 8. Shares are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of shares will not cause the dissolution of the company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of shares shall be binding on the company only after the company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each class A share carries the right to a preferred annual return of 20% (twenty percent) on the par value of the class A share. Upon liquidation, the class A share shall only be entitled to be repaid the par value plus the sum of the unpaid preferred annual return. The general meeting of partners may when allocating the results of the company for a specific year, in addition, decide that the class A share be entitled to a fractional share of the profits of the company, in which case, each class A and class B share is entitled to a fraction of the profits in direct proportion to the number of all shares (class A and class B) in existence. Each class B share carries a right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of class B shares in existence. To the extent the general meeting of partners decided to allocate all profits of a specific year equally amongst all shares (class A and class B shares), each class B share shall only be entitled to a fraction of the profits in direct proportion to the number of all shares (class A and class B) in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seize the assets of the company.

C. Management

Art. 12. The company is exclusively managed by ALCEDA DIRECTORS Sà r.l., as its general partner and manager.

Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the company's purpose. The company shall be bound by the sole signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partners shall not interfere in any manner with the management of the company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

Art. 13. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the manager from acting as manager of the company, the company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided that the general partners appoint an administrator, who need not be a partner, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of partners is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the partners may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the manager.

D. General meetings - Decision of the Partners

Art. 14. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts, of the report of the general partner and of the auditor, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

Art. 15. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote.

The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting.

Other general meetings of partners must also be convened if requested by partners holding 20% or more of the company's issued shares.

Such convened general meetings of partners may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and at such times as may be specified in the respective notices of meeting.

Resolutions shall be approved by partners representing at least two-thirds of the shares.

Art. 16. The accounting year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 17. The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The annual balance sheet and the profit and loss accounts will be submitted to an independent auditor who will issue an audit report to the general meeting. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the company without removing them from the premises. They may be assisted by an expert.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

F. General provision

Art. 19. For all matters not governed by the present articles of incorporation the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31st December 2007.

Liberation of shares

The subscribers have subscribed the shares as mentioned hereafter:

Limited partner:

1. ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A. acting as management company of TEP BASICS FUND - ASSET MIX FUND, prenamed, paid EUR 9,999.- in subscription for ten thousand (9,999) class B shares

General partner:

2. ALCEDA DIRECTORS S. à r.l., prenamed, paid EUR 1.- in subscription for 1 class A share

Total: EUR 10,000.- paid for 10,000 shares

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of EUR 10,000.- (ten thousand euro) is as of now available to the company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.-.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

The partners resolve to set the registered office of the company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The partners resolve to designate DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF S. á r.l., Réviseurs Entreprises, as independent auditor of the company.

The mandate of the auditor is unlimited.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) ALCEDA DIRECTORS S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet nach luxemburger Recht, mit Sitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, im Begriff am Handelregister eingetragen zu werden, (Komplementär)

vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler, gemäß privatrechtlicher Vollmacht, ausgestellt am 4. Oktober 2007.

2) ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A., eine Gesellschaft gegründet nach luxemburger Recht, mit Sitz in L-1417 Luxemburg, 4, rue Dicks, handelnd als Verwaltungsgesellschaft von TEP BASICS FUND - ASSET MIX FUND, Investment Fond laut dem Gesetz vom 13 Februar 2007 über Spezialfonds, (Kommanditist),

vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, vorbenannt, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 2. Oktober 2007.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Kommanditgesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Form - Zweck - Bezeichnung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es besteht hiermit zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhaber der in dieser Satzung ausgestellten Anteile eine Kommanditgesellschaft, die die Bezeichnung ALCEDA LIFE S.E.C.S. führt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und Unternehmen jeglicher Art sowie die Verwaltung, die Entscheidungsdurchsetzung, die Kontrolle und Entwicklung von sämtlichen Beteiligungen. Die Gesellschaft kann ebenfalls Wertpapiere, Aktien und/oder andere Anteilscheine, Obligationen, Schulverschreibungen, verzinsliche Wertpapiere, Guthabenscheine und/oder andere Schuldinstrumente oder generell all andere Wertpapiere oder Finanzinstrumente die von öffentlichen oder privaten Emittenten herausgegeben werden, zeichnen, kaufen, verkaufen oder tauschen. Die Gesellschaft kann desweiteren Lebensversicherungspolice zeichnen, erwerben, oder eintauschen. Sie kann auch an der Neuentwicklung, Weiterentwicklung, der Verwaltung und der Kontrolle von Gesellschaften und Betrieben teilnehmen. Sie kann ebenfalls direkte oder indirekte Beteiligungen an Bauprojekten nehmen sowie Patente und Rechte jeglicher Art erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann Schulden aufnehmen, dies allerdings nicht durch öffentliche Zeichnungen. Sie kann durch Privatplazierungen Obligationen, Schulverschreibungen, verzinsliche Wertpapiere sowie all mögliche Schuldverschreibungen und Aktien herausgeben. Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Gesellschaften die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, und allen anderen Gesellschaften uneingeschränkte Sicherheiten oder Kredite gewähren die unter anderem von Krediten die man der Gesellschaft gewährt hat finanziert werden können. Die Gesellschaft kann sich für sich selbst oder für solche andere Gesellschaften verbürgen oder sie auf andere Weise unterstützen und kann somit Sicherheiten zur Verfügung stellen, Bürgschaften ausstellen und seine Aktiva dazu benutzen solche Sicherheiten zu entwickeln egal ob diese als Garantien für Obligationen

der Gesellschaft selbst oder jeglicher anderer Gesellschaft dienen insofern diese Aktivitäten nicht den Regulationen des Finanzsektors unterlegen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Mittel, Techniken und Instrumente benutzen um ein effizientes Management zu gewährleisten sowie alles unternehmen um sich gegen Kredit- Währungs- Zins- und alle möglichen Risiken abzusichern

Die Gesellschaft kann für sich oder einen Dritten alle Geschäfte betreiben, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen.

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Innerhalb der Gemeinde, kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Komplementärs verlegt werden. Durch Beschluss des Komplementärs können auch Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland, gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteil

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zehn tausend Euro (EUR 10.000,-) eingeteilt in einen (1) A Anteil mit einem Einheitswert von einem Euro (EUR 1,-) und neun tausend neunhundert neun und neunzig (9.999) B Anteile mit einem Einheitswert von einem Euro (EUR 1,-)

Jeder Anteil gewährt eine Stimme hinsichtlich der Generalversammlungen der Gesellschafter.

Art. 6. Das Stammkapital kann jederzeit von der Generalversammlung der Gesellschafter abgeändert werden.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Anteil an. Sollte das Eigentum an Anteile aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Anteile geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Anteilen resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten.

Art. 8. Anteile sind unter Gesellschafter frei übertragbar. Eine Übertragung an einen Nichtgesellschafter kann nur mit Einwilligung aller Gesellschafter erfolgen. Die Übertragung der Anteile führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Art. 9. In Übereinstimmung mit Artikel 1690 des Code Civil, ist eine Abtretung gegenüber der Gesellschaft wirksam, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder von ihr angenommen wurde.

Art. 10. Jeder A Anteil beinhaltet das Vorzugsrecht auf eine jährliche 20% (zwanzig Prozent) Rendite gemessen an dem Nennwert der A Anteile. Bei der Liquidation werden den A Anteilen der Nennwert sowie die Summe der nicht bezahlten jährlichen Ausschüttungen zugeteilt. Bei der Zuteilung der jährlichen Resultate kann die Versammlung der Gesellschafter zusätzlich bestimmen, dass die A Anteile auf einen Teil der Gewinne der Gesellschaft Recht haben, in welchem Falle jeder A und B Anteil, im Verhältnis zu der Summe aller bestehenden A und B Anteile, ein Recht hat auf eine Fraktion des Gewinns hat.

Im direkten Verhältnis zu allen bestehenden B Anteilen beinhaltet jeder B Anteil das Recht auf einen Teil der Aktiva und des Gewinns der Gesellschaft. Sollte die Generalversammlung der Gesellschafter beschliessen, dass der Gewinn eines Jahres an alle Anteile (A und B Anteile) aufgeteilt wird, wird jeder B Anteil das Recht haben auf den Teil des Gewinns der im direkten Verhältnis steht zu der Summe aller bestehenden Anteile (A und B Anteile).

Die Komplementäre haften unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für die Gesellschaftsverpflichtungen.

Die Kommanditisten haften nur mit ihrer Kapitaleinlage.

Art. 11. Die Gläubiger oder Erben eines Gesellschafter können in keinem Fall die Versiegelung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erwirken.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird ausschließlich von ALCEDA DIRECTORS S.à r.l., als Komplementär und Geschäftsführer, verwaltet. Gegenüber Dritten ist der Komplementär befugt, im Namen der Gesellschaft im weitesten Sinne zu handeln und Verwaltungs- sowie Verfügungsgeschäfte vorzunehmen, welche dem Zweck der Gesellschaft dienen.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Vertreters des Komplementärs verpflichtet. Kommanditisten dürfen in keiner Hinsicht an der Verwaltung der Gesellschaft teilnehmen. Jedoch gilt dieses Verbot nicht für Äußerungen, Ratschläge, Aufsichtshandlungen und Ermächtigungen des Komplementärs für Tätigkeiten, welche seinen Entscheidungsbereich überschreiten.

Art. 13. Im Falle von Geschäftsunfähigkeit, Liquidation bzw. einer sonstigen dauerhaften Situation, die den Geschäftsführer daran hindert, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu handeln, wird die Gesellschaft nicht unmittelbar aufgelöst und liquidiert, vorausgesetzt, dass der Komplementär einen Verwalter ernannt, der kein Gesellschafter sein muss, um die wichtigen Verwaltungshandlungen bis zur Abhaltung der Gesellschafterversammlung auszuführen, welche dieser Verwalter innerhalb von fünfzehn Tagen nach seiner Ernennung einberufen wird. Auf dieser Gesellschafterversammlung können die Gesellschafter einen Nachfolgeschäftsleiter in Übereinstimmung mit den Anforderungen an Beschlussfähigkeit und Mehrheit zur Änderung dieser Satzung ernennen. Unterbleibt diese Ernennung, wird die Gesellschaft aufgelöst und liquidiert.

Die Ernennung eines Nachfolgeschäftsleiter unterliegt nicht der Genehmigung des Geschäftsführers.

D. Gemeinschaftliche Entscheidungen

Art. 14. Einmal im Jahr treffen sich die Gesellschafter oder fassen sie einen schriftlichen Beschluss, dessen Tagesordnung die Annahme der Bilanzen, der Gewinn- und Verlustrechnung, des Berichts des Komplementärs und des Wirtschaftsprüfers, die Entscheidung über die Verwendung des Nettogewinns und die Entlastung des Komplementärs enthält.

Art. 15. Gemeinschaftliche Entscheidungen werden in der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen. Sie können auch auf dem Schriftwege erfolgen, wenn alle Gesellschafter dem zustimmen. Jeder Geschäftsführer erhält von dem Komplementär wenigstens fünfzehn Tage vor der Sitzung ein Einberufungsschreiben mit der Tagesordnung per Einschreibsendung.

Der Geschäftsführer oder der Aufsichtsrat der Gesellschaft kann sonstige Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter einberufen, die an und zu den in den Einberufungsbekanntmachungen angeführten Orten und Zeiten abgehalten werden.

Sonstige Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter müssen ebenfalls einberufen werden, wenn dies durch die Gesellschafter beantragt wird, die 20% oder mehr der ausgegebenen Gesellschaftsanteile halten.

Diese einberufenen Gesellschafterversammlungen der Gesellschafter können an den Orten im Großherzogtum Luxemburg oder an jedem anderen Ort und zu den Zeiten abgehalten werden, die in den entsprechenden Einberufungsbekanntmachungen angeführt sind.

Gemeinschaftsbeschlüsse müssen von mindestens zwei Drittel Mehrheit der bestehenden Anteile der gesamten Anteilzahl genehmigt werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Der Komplementär bereitet die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie den Bericht des Komplementärs, vor. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer vorgelegt und sind Gegenstand eines Prüfungsberichtes für die Generalversammlung. Die Kommanditisten können am Gesellschaftssitz Einsicht in den Bilanzen und Dokumente der Gesellschaft nehmen. Sie können sich von einem Experten begleiten lassen.

E. Auflösung und Liquidierung

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren. Fassen die Gesellschafter keine Entscheidung in dieser Hinsicht, so ist der Komplementär als Liquidator anzusehen.

F. Generalregelung

Art. 19. Für sämtliche in dieser Satzung nicht geregelte Punkte gelten die Luxemburger Gesetze.

Übergangsregelung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31 Dezember 2007.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Erschienenen haben die Anteile wie folgt gezeichnet:

Kommanditist:

1. ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A., handelnd als Verwaltungsgesellschaft des TEP BASICS FUND - ASSET MIX FUND, vorgeannt, zahlte EUR 9.999,- für neun tausend neunhundert neun und neunzig (9.999) B Anteile.

Komplementär:

2. ALCEDA DIRECTORS S.à r.l., vorgeannt, zahlte EUR 1,- für einen A Anteil,

insgesamt: EUR 10.000,- für 10.000 Anteile

Alle Anteile wurden voll einbezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von EUR 10.000,- (zehn tausend Euro), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.600,- geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Hauptversammlung und einstimmig folgenden Beschluß gefaßt:

Die Gesellschafter beschließen den Sitz der Gesellschaft in 4, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, festzulegen.

Die Gesellschafter bestellen DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF Sàrl zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers ist unbegrenzt.

Worüber Urkunde,

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen hat diese mit Uns, Notar, diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31036. — Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. Oktober 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007129939/242/303.

(070150310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
 - M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse.
 - Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:
 - M. Thomas Rose, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour FOCUSED SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129863/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Truth Pol Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.938.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the ninth day of October

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg city.

There appeared:

MASCALI LIMITED, having its registered office in Gibraltar, 57/63 Line Wall Road, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 97371,

here represented by Flora Gibert, having her professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy attached hereto.

Such appearing party, represented as mentioned thereabove, has requested the undersigned notary to inscribe the articles of association of a société à responsabilité limitée as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TRUTH POL INVESTMENTS Sarl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares having a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by MASCALI LIMITED, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

Resolutions of the Sole Partner

1) The company will be managed by the following managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974;

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.525;

The duration of their mandate is unlimited and any manager has the power to bind the company under its sole signature.

2) The registered seat of the company is set at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendundsieben am neunzehnten Oktober.

Erschien vor mir, Joseph Elvinger, Notar in Luxemburg Stadt:

die MASCALI LIMITED mit Hauptgeschäftssitz in Gibraltar, 57/63 Line Wall Road, registriert mit dem Handelsregister von Gibraltar mit der Handelsregisternummer 97371,

hier vertreten durch Flora Gibert, mit beruflichen Adresse in 15, côte d'Eich, L-1450 Luxemburg.

Auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um Eintragung der Satzung einer société à responsabilité limitée (Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung):

Art. 1. Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (nachfolgend das «Gesetz»), sowie durch die Satzung (nachfolgend die «Satzung») geregelt wird (nachfolgend die «Gesellschaft»), wobei in Artikel 7, 10, 11 und 14 der Satzung die für eine Einpersonengesellschaft geltenden Ausnahmeregeln aufgeführt sind.

Art. 2.

2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.2. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die «verbundenen Unternehmen»). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.3. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

2.5. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

2.6. Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft trägt den Namen TRUTH POL INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch einfachen Beschluss des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Kapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile mit einem Wert zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschäfters oder durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit Artikel 14 dieser Satzung geändert werden.

Art. 8. Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

Art. 10. Bei einem Alleingeschäfters sind die von dem Alleingeschäfters gehaltenen Geschäftsanteile der Gesellschaft ungehindert übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern können die von den einzelnen Gesellschaftern gehaltenen Geschäftsanteile durch Anwendung der Vorschriften von Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschäfters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen.

Wurden mehrere geschäftsführende Vorstandsmitglieder bestellt, bilden sie den Vorstand («conseil de gérance»).

Die Vorstandsmitglieder können jederzeit mit oder ohne wichtigen Grund durch Gesellschafterbeschluss mit der Mehrheit der Stimmen abgelöst werden.

Im Außenverhältnis hat das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. der Vorstand alle Befugnisse, im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die mit den Zielen der Gesellschaft übereinstimmen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, in der Kompetenz des Vorstands.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen geschäftsführenden Vorstandsmitglieds und, wenn es mehrere gibt, durch die einzelne Unterschrift eines der Vorstandsmitglieder gebunden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte unterdelegieren.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand bestimmt die Aufgaben sowie (ggf.) die Vergütung dieses Beauftragten, die Dauer der Vertretung und sonstige relevante Bedingungen dieser Beauftragung.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, wird sein Platz durch Wahl unter den in der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern besetzt.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Verwaltungsleiter wählen.

Die Sitzungen des Vorstands werden von einem der Vorstandsmitglieder einberufen.

Der Vorstand kann ohne Einladung rechtsgültig tagen, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

Ein Vorstandsmitglied kann bei einer Sitzung durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten sein.

Der Vorstand kann nur rechtsgültig tagen und Entscheidungen treffen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsvollmachten vertreten ist und unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Vorstandsmitglieder physisch anwesend sind. Alle Entscheidungen des Vorstands werden durch einfache Mehrheit getroffen. Das Sitzungsprotokoll wird von allen bei der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern unterzeichnet.

Eines oder mehrere Vorstandsmitglieder können an einer Sitzung durch Konferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, durch die alle diese an der Sitzung teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können. Diese Teilnahme gilt als der physischen Anwesenheit in der Sitzung gleichwertig. Eine solche Entscheidung kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet werden.

Der Vorstand kann Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, in denen sie ihre Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, E-Mail oder andere ähnliche Kommunikationsmittel erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt. Solche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet wird.

Art. 13. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. die Vorstandsmitglieder übernehmen kraft ihrer Position keine persönliche Haftung für eine Verpflichtung, die von ihm bzw. ihnen in Namen der Gesellschaft erklärt wurde.

Art. 14. Der Alleingesellschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Jahres, das am Gründungsdatum der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 endet.

Art. 16. In jedem Geschäftsjahr wird zum 31. Dezember der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 17. Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend seiner/ihrer Kapitalbeteiligung an der Gesellschaft verteilt werden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

1. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;

2. Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

Art. 18. Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Art. 19. Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

Zeichnung - Zahlung

Die Geschäftsanteile wurden von der vorgenannten MASCALI LIMITED gezeichnet, die Alleingesellschafter der Gesellschaft ist.

Die Geschäftsanteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft nun zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

Schätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf ein tausend vier hundert Euro geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

1) Die Gesellschaft wird von den folgenden geschäftsführenden Vorstandsmitglied geleitet:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, registriert mit dem Handelsregister in Luxemburg mit der Handelsregisternummer B 37.974;
- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, registriert mit dem Handelsregister in Luxemburg mit der Handelsregisternummer B 81.525;

Ihr Mandat ist auf unbestimmte Zeit erteilt und sie haben die Befugnis, die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu binden.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste.

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen mächtig ist, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Urkundlich dessen wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen worden war, unterzeichneten sie gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, Relation: LAC/2007/30578. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007129900/211/322.

(070150571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour UBS (LUX) SICAV 2

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129865/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pearfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 41.183.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007130002/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

UBS (Lux) Exposure Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.032.

Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:

- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse.

- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour UBS (LUX) EXPOSURE SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129864/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Spiroux Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 132.901.

STATUTS

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Julien Spiroux, ouvrier, demeurant à B-4130 Esneux, 26, avenue Souguenet, représenté par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Marner, le 22 juin 2007,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Jean-Claude Spiroux, gérant, demeurant à B-4130 Esneux, 4, rue d'Avister, ici représenté par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, prénommée,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Marner, le 22 juin 2007, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de SPIROUX LUX S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Rodange.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de marchandises par route. Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier lundi du mois de juillet à 14.00 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Julien Spiroux, prénommé	999 actions
- Monsieur Jean-Claude Spiroux, prénommé	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept. La première assemblée générale se tiendra en deux mille huit.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Julien Spiroux, ouvrier, demeurant à B-4130 Esneux, 26, avenue Souguenet.
 - Mademoiselle Céline Monfort, pharmacienne, demeurant à B-4130 Esneux, 26, avenue Souguenet.
 - Monsieur Jean Claude Spiroux, gérant, demeurant à B-4130 Esneux, 4, rue d'Avister.
3. Est nommé administrateur-délégué:
 - Monsieur Julien Spiroux, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: I. Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2007, Relation: EAC/2007/11634. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2007

A. Biel.

Référence de publication: 2007129916/203/118.

(070150016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Linacor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 132.905.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 12 octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LINACOR INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les trois cent cinquante (350) actions sont souscrites par la société ECOPROMPT S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- HRT REVISION S.A., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12930. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007129932/239/136.

(070150075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Astral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 132.904.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 12 octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ASTRAL FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (39.000,- EUR), divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 novembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les trois cent quatre-vingt-dix (390) actions sont souscrites par la société ECOPROMPT S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION S.A., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12927. — Reçu 390 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007129933/239/136.

(070150073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 36.495.

—
Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz, 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee, 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129862/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

UBS Islamic Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.301.

—
Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129857/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arion.
R.C.S. Luxembourg B 115.357.

—
Résolution circulaire du 23 août 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 12 septembre 2007:
- M. Andreas Jacobs, Bärenplatz 8, CH-3011 Bern, Suisse.
- Est élu au conseil d'administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008 avec effet au 13 septembre 2007:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour UBS (LUX) SICAV 1

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / Ch. Nilles

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129856/1360/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Betona Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.368.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129743/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09390C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Solum Parc Rischard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.913.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois SOLUM REAL ESTATE S.A., établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall. (R.C.S. Luxembourg B 130.504), ici représentée par Mademoiselle Marie Kaiser, employée privée, demeurant à Virton (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 11 octobre 2007, lesquelles procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et par les présents statuts.

1.2. La Société adopte la dénomination SOLUM PARC RISCHARD S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach (Commune de Schuttrange). Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur

gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et sûretés et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

La Société a en outre pour objet l'acquisition, le développement, la promotion, la gestion, la détention, la vente, la location, l'entretien et la mise en valeur de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La Société peut, dans le cadre de son objet, accorder tous prêts, avances, assistances et soutiens aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ainsi qu'à toute société du groupe dont la Société fait partie, et d'octroyer, en faveur des ces mêmes sociétés, toutes garanties et sûretés généralement quelconques.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social et capital autorisé.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 6.200.000,- (six millions deux cent mille euros) divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

5.3. Les actions peuvent être divisées en différentes classes.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut à tout instant procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6.2. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé. Les droits des actions nouvellement créées sont identiques aux droits des actions existantes.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme, les classes et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions. Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

6.3. Le conseil d'administration est en outre autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel prévu à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.4. L'autorisation d'augmenter le capital social à concurrence du capital autorisé et celle de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel est valable pour une durée 5 ans à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée aux conditions légales.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 9. Cession d'actions.

9.1. Les cessions d'actions sont libres entre les actionnaires. Toutefois, les actionnaires ayant le plus d'ancienneté comme actionnaire de la Société disposent chacun d'un droit de préemption sur les actions cédées lorsqu'une cession d'actions est prévue en faveur d'un actionnaire ayant moins d'ancienneté comme actionnaire de la Société. Le droit de préemption entre actionnaires s'exercera au prix de cession annoncé. Les procédures relatives au droit de préemption en cas de cession à un tiers décrites ci-après s'appliquent pour autant que les parties n'ont pas institué d'autres règles entre elles.

9.2. La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumise à l'agrément de ce tiers par le conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon les procédures décrites ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder toutes ses actions à un tiers («l'actionnaire cédant») doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession par actions de même que les noms, prénoms, professions et adresses du ou des cessionnaires proposés. Si un cessionnaire est une société, il en indiquera les dénomination, forme juridique et siège social. Chaque actionnaire ne pourra céder que toutes ses actions à un tiers.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration refuse son agrément ou ne prend pas position dans le délai imparti, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, la cession des actions au tiers non actionnaire n'est pas permise.

Si le conseil d'administration donne son agrément, l'avis de cession est communiqué par le conseil d'administration aux actionnaires en vue de l'exercice de leur droit de préemption. L'exercice du droit de préemption s'exerce par rang d'ancienneté comme actionnaire de la Société. Les actionnaires ayant souscrit des actions le même jour sont de rang égal.

Lorsqu'il existe un actionnaire unique de rang plus élevé que les autres actionnaires, il pourra exercer son droit de préemption sur tout ou partie des actions dont la cession est envisagée. L'exercice se fera par déclaration écrite au conseil d'administration.

Lorsqu'il existe plusieurs actionnaires de rang égal, chacun pourra exercer son droit de préemption au prorata de sa participation dans la Société. Si un ou plusieurs actionnaires de rang égal n'exercent pas leur droit, le ou les actionnaires de rang égal pourront proportionnellement exercer leur droit sur toutes les actions dont la cession est envisagée.

L'exercice du droit de préemption s'exerce au prix de cession annoncé par l'actionnaire cédant ou, en cas de contre-offre par le ou les actionnaires les plus anciens en rang, par l'évaluation de la valeur des actions par un ou plusieurs experts indépendants nommés par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires bénéficiant d'un droit de préemption, et à défaut d'un tel accord, par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente. Les frais de l'expertise seront répartis à parts égales entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires bénéficiant d'un droit de préemption ayant formulé une contre-offre.

Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration de l'exercice de son droit de préemption, l'actionnaire cédant pourra céder toutes ses actions au cessionnaire proposé au prix de cession annoncé.

9.3. Tout actionnaire constitué sous forme d'une société de droit luxembourgeois ou étranger doit immédiatement informer le conseil d'administration par écrit de toute modification substantielle de son actionnariat direct ou indirect et de l'identité des nouveaux actionnaires et ayant-droit économiques.

Cette notification au conseil d'administration suspend de plein droit le droit de vote de l'actionnaire pour une durée de 30 jours pendant laquelle les autres actionnaires de la Société peuvent racheter, proportionnellement à leur détention du capital social restant, par simple notification écrite au conseil d'administration, les actions de l'actionnaire ayant subi une modification substantielle de son actionnariat direct ou indirect. Le conseil d'administration informera ce dernier des rachats effectués.

Le prix de rachat dû à l'actionnaire ayant subi une modification substantielle de son actionnariat direct ou indirect sera déterminé sur base de la valeur d'inventaire nette moyenne de la Société résultant des trois derniers exercices sociaux ou sur toute autre base plus appropriée. A cet effet, le conseil d'administration désignera un expert indépendant choisi sur la liste des réviseurs d'entreprises agréés au Grand-Duché de Luxembourg avec pour mission de déterminer un mode d'évaluation approprié eu égard aux spécificités de la Société. Les frais de l'expertise seront à charge de la Société.

9.4. Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle des cessions d'actions et leur conformité à la loi, aux présents statuts et aux éventuels engagements contractuels entre actionnaires puis procédera à l'inscription des transferts dans le registre des actions. Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

9.5. Les actionnaires peuvent stipuler entre eux toutes promesses de vente et options d'achat portant sur les actions de la Société et toutes promesses ou engagements de vente conjointe, à condition d'en informer la Société au plus tard au moment de l'exercice des options ou droits, selon le cas. Le Conseil d'administration veillera au respect des dispositions statutaires et des stipulations entre parties avant de procéder à l'inscription des cessions d'actions résultant de ces arrangements sur le registre des actionnaires.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1. Lorsque la Société compte deux ou plusieurs actionnaires, elle est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres, actionnaires ou non. Les administrateurs peuvent être de catégorie «A», «B», «C» ou «D». S'il reste un actionnaire unique, celui-ci pourra confier l'administration de la Société à un administrateur unique.

10.2. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables ad nutum et par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité simple. Chaque actionnaire a la faculté de proposer un administrateur à l'assemblée générale. En cours de mandat, chaque actionnaire a la faculté de proposer la révocation et le remplacement de l'administrateur proposé par lui à l'assemblée des actionnaires qui sera convoquée par le conseil d'administration ou le(s) commissaires aux comptes pour délibérer et voter sur cette révocation et ce remplacement.

10.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

10.4. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément, par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts, à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration a notamment seul pouvoir pour représenter la Société agissant en sa qualité d'actionnaire de ses filiales et nommer et révoquer tous mandataires desdites filiales, définir l'action et les pouvoirs des mandataires

des filiales, notamment en relation avec tous projets immobiliers en phase de développement, de construction ou de commercialisation.

Le conseil d'administration rendra périodiquement, et au moins 4 fois par année civile, compte de son action aux actionnaires de la Société et fournira à ces derniers toutes informations jugées importantes en relation avec les projets développés ou réalisés par la Société et ses filiales.

10.5. Le conseil d'administration peut déléguer des mandats spéciaux ou pouvoirs, ou confier des tâches permanentes ou spécifiques à des tiers, mandataires ou comités de son choix, à condition que ces pouvoirs ou mandats soient exécutés sous la responsabilité du conseil d'administration.

Art. 11. Représentation vis-à-vis des tiers. La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs; s'il existe des administrateurs «A» et «B», la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur «A» et d'un administrateur «B».

Art. 12. Surveillance de la Société. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables ad nutum et par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité simple.

Titre IV. Conventions entre actionnaires

Art. 13. Caractère obligatoire.

13.1. S'il existe des conventions entre les actionnaires de la Société, les actionnaires sont pleinement tenus par les stipulations de ces conventions. La Société prendra acte de telles conventions entre actionnaires et veillera, au besoin, au respect des engagements pris par les actionnaires.

13.2 La qualité de nouvel actionnaire de la Société est subordonnée à l'adhérence pure et simple du nouvel actionnaire aux conventions entre actionnaires existantes. Cette adhérence se fera par une déclaration écrite aux actionnaires et à la Société. La déclaration visera expressément la ou les conventions auxquelles elle se réfère.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.

14.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

14.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 15. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à Münsbach, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi du mois de novembre à 11.15 heures.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale.

18.1. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

18.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. Répartition de bénéfices.

19.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

20.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008. La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier jeudi du mois de novembre 2008 à 11.15 heures.

Souscription

Toutes les actions sont souscrites à l'instant même par la société SOLUM REAL ESTATE S.A., représentée comme indiqué ci-avant, et ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Nikolaas Coenegrachts, Project Consultant, né à Turnhout (Belgique), le 2 juillet 1975, demeurant à L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la liberté.

- La société à responsabilité limitée N.C. MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège au L-5365 Münsbach, 6, Parc d'activités Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.129, ayant pour représentant permanent devant exercer le mandat d'administrateur au nom et pour compte de la société N.C. MANAGEMENT, S.à r.l. son gérant unique savoir Monsieur Nikolaas Coenegrachts, préqualifié;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Antony Meijer, promoteur, né à Gravenhage (Pays-Bas), le 30 septembre 1970, demeurant au 8, Hazelaan, 2243 EJ Wassenaar, Pays-Bas;

- La société à responsabilité limitée MEYER BERGMAN REAL ESTATE, S.à r.l., ayant son siège social au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.020, ayant pour représentant permanent devant exercer le mandat d'administrateur au nom et pour compte de la société MEYER BERGMAN REAL ESTATE, S.à r.l. son gérant Monsieur Antony Meijer, préqualifié.

3. A été appelée à la fonction de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée:

- FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.219.

4. Le siège de la Société est fixé à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'activités Syrdall.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kaiser, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, LAC/2007/31724. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007129913/7241/253.

(070150311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007130023/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09669. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Pentland Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.232.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour PENTLAND HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130876/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

PYTHON Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.965.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 juin 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour PYTHON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130874/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Web Brands S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130920/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10041. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Saxi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.082.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour SAXI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130872/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Sorbus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.687.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour *SORBUS HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130871/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Electricité Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 1, place Adames.

R.C.S. Luxembourg B 94.512.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130923/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09719. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Virgo Crest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.361.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour *VIRGO CREST HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130869/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Elisabeth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.086.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.
Pour ELISABETH HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007130868/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07387. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070151018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130922/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09730. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Brideshead Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.651.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:
- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour BRIDESHEAD HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007130866/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02232. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070151014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Berrak Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.656.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:
- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour BERRAK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130865/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Oceanus Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.784.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130924/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09200. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Storm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.085.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour STORM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130870/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Eagle Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.748.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour EAGLE INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130867/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07390. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070151016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Thewix Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 91.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130195/827/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2007, réf. DSO-CJ00171. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070150212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Cemarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, de Madame Helena Tonini Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social 10, avenue Guillaume à L-1650 Luxembourg. Ces mandats sont fixés pour une durée de six ans et prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130847/5387/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08486. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Anchor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.123.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour ANCHOR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130849/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Lux-Pharma Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 75.253.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130194/827/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2007, réf. DSO-CJ00173. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070150216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Global Wood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.048.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 27 septembre 2007

Il résulte d'une cession de parts sociales du 27 septembre 2007, que l'un des associés, Monsieur Gil Gotfried, avec adresse professionnelle à TV. Sao Pedro 97, APT 401 Belem, PA 66023-570, (Brésil), a transféré 1.563 parts sociales sur ces 10.937 parts détenues dans GLOBAL WOOD INTERNATIONAL S.à r.l. à un nouvel associé, la société VALUE PROFIT FUND LIMITED, avec siège social à la Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1BJ (Iles Anglo-normandes), et numéro d'immatriculation 70261, registre de Commerce de Jersey.

Pour GLOBAL WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007129656/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Delek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Texaco Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 4.427.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 8 août 2007,

CHEVRON LUXEMBOURG B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Rotterdam, ayant son centre d'affaires à Weena-Zuid 166, 3012 NC Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 24401650, a cédé 7.200 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune à DELEK LUXEMBOURG HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 130.540.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

A. Schmitt
Mandataire

Référence de publication: 2007129660/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02862. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires («L'Assemblée») tenue au siège social de la société le jeudi 11 octobre 2007 à 11.00

Résolution 5:

L'Assemblée renouvelle le mandat en tant qu'administrateurs de la Société de M. Robin Baillie, de M. Giorgio Giovannini, de Mme Kate O'Neill, de M. Jean-Claude Wolter, et de M. Jeremy Vickerstaff jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2008.

Résolution 6:

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise KPMG AUDIT jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2008.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007129663/3085/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Westjet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.720.

—
Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille sept, le 27 août.

Résolution unique

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Fernand Wisser comme administrateur Délégué à la gestion journalière, et décide de nommer à sa place, Monsieur Jean Christophe Tressel, demeurant 1, rue Bellevue L-1227 Luxembourg au même poste.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Référence de publication: 2007129665/1715/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Trans Europe Invest SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.128.

—
RECTIFICATIF

Dans l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 8 juillet 2004 référence L040054225.5

Il y a lieu de lire:

Monsieur Georges Benarous, né le 2 novembre 1945 à Alger (DZ), commerçant, demeurant à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri

Au lieu de:

Monsieur Shlomo Ben-Harosch, né le 2 novembre 1945 à Alger (DZ), commerçant, demeurant L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007129667/3560/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07613. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Quinlan Private Residential II Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.662.

Il résulte d'une résolution des gérants de la société susmentionnée prise en date du 16 août 2007 que le siège de la société est transféré de L-1160 Luxembourg, 12-14, bd d'Avranches à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, avec effet au 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007129685/1421/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08330. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

KSIN Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.724.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 22 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007129699/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07925. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Triul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.678.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'administrateur unique de la Société en date du 15 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007129700/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07890. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Iridium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.796.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129711/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09365. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour UBS (LUX) BOND SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007129707/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02368. - Reçu 108 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour SF (LUX) SICAV 2

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / O. Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129708/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07737. - Reçu 52 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070149737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour SF (LUX) Sicav 1

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / O. Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007129710/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07734. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Jefferson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.806.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129718/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Arcturus Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.472.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:
- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour ARCTURUS INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130852/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Aron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 73.157.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 2007 a élu les administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
 - STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands et
 - BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands
 et élu comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg. Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour ARON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130853/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02223. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Bear Stearn Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.156.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007130727/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07919. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Garance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007130726/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07929. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Brun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.014.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
 - BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
 - STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour BRUN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130855/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02233. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Audur Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.958.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour AUDUR INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130854/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02226. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Objectif Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.614.

J'ai l'honneur de faire part au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de ma décision de renoncer au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Philippe Massart.

Référence de publication: 2007130426/832/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2007, réf. DSO-CJ00081. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070150030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Aragorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.019.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 15 octobre 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.
Pour ARAGORN HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007130851/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

K13 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.168.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 juillet 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour K13 HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007130857/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

PETTRAN, S.A. pour le transport de produits pétroliers, Société Anonyme.

Siège social: L-6673 Merttert, 30, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 75.513.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007130723/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08874. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Externe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 43.205.

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXTERNE HOLDING S.A. avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 29 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 259 du 21 avril 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 697 du 27 septembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des

Sociétés et Associations C, numéro 178 du 12 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 43.205.

L'assemblée est présidée par Maître Claude Wassenich, avocat à la Cour, demeurant à Bettembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Leick, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Thérèse Brasseur, employée privée, demeurant à Hassel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentais. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,00) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,00) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur taux de détention dans le capital social de la société et annulation de neuf cent soixante-neuf (969) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

2. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,00), pour le ramener de son montant actuel de un million euros (EUR 1.000.000,00) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) par annulation de neuf cent soixante-neuf (969) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,00).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les trente et une (31) actions existantes de mille euros (EUR 1.000,00) chacune par trois cent dix (310) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, S. Leick, T. Brasseur, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. LAC/2007/31502. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007131098/227/67.

(070151631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.